

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR

1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
3. AFFECTATION DU RESULTAT
4. ALSH ETE 2026 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS
5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026
6. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2026
7. CRÉATION EMPLOIS NON PERMANENT
8. BUDGET PRIMITIF 2026
9. DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
10. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
11. CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG59 POLE SANTE AU TRAVAIL -
AUTORISATION DE SIGNATURE
12. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN IMMOBILIER SIS RUELLE CLEMENCEAU
13. CONSULTATION SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVES DE PARIS-ROUBAIX
14. TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL
15. QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil sous la présidence de M. Gérard Quenesson, Maire.

Sont Présent :

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
QUENNESSON Gérard	X		
SOLARCZYK Christelle	X		
JACQUEMIN Guy	X		
HUREZ Marion	X		
LEDUC Gérard	X		
LESNES Rachel	X		
HAUQUIER Jean-Marie	X		
LEGRAND Magali	X		
JACQUEMIN Anthony	X		
BRULANT Danaë	X		
LEDUC Vincent	X		
NOLIN Jennifer	X		
CAILLEUX Gérard	X		
MORELLE Carole	X		
DA COSTA Augusto	X		
DARMOIS Maëlle	X		
WATREMEZ Éric	X		
COEST Nadège	X		
VERRIPS Stéphane	X		

Le président constate que le quorum est atteint.

Le conseil municipal désigne Mme NOLIN Jennifer secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion appelle deux observations de la part de Madame Carole Morelle. Celle-ci indique que lors de la dernière réunion, elle avait demandé :

- Le montant des indemnités du Maire et des Adjoints. Monsieur le Maire avait alors répondu que ses indemnités s'élevaient à 2 247 euros brut mensuel et celles des adjoints à 862 euros brut mensuel.
- Elle avait également demandé le pourcentage appliqué. Monsieur le Maire avait alors répondu que les montants individuels ont été ajustés à la baisse afin de financer les indemnités des conseillers délégués pour respecter l'enveloppe globale autorisée. Le pourcentage de l'indice de référence est ensuite calculé.

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur doit être mis en place au sein du conseil municipal. Il propose de reprendre celui établi lors du dernier mandat, ajoutant qu'aucune modification n'y a été faite.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture du règlement intérieur, puis sans questions de la part des membres, le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

1bis RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : ATTRIBUTION DE COMPENSATION CA2C

Monsieur le Maire demande ensuite, conformément au règlement intérieur qui vient d'être adopté, l'accord du conseil pour rajouter un point à l'ordre du jour. Ce point concernant l'approbation de l'attribution de compensation de la CA2C pour un montant de 38 108.86 €

Adopté à l'unanimité.

1ter ATTRIBUTION DE COMPENSATION CA2C

Monsieur le Maire explique alors que les attributions de compensation versée par la CA2C sont calculées via la répartition décidée par la CLECT de la CA2C. Il précise qu'il nous faut approuver ce montant pour l'année 2026 pour pouvoir le percevoir.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'état annuel des indemnités des élus est joint aux autres documents à disposition des membres du conseil, pour information du conseil municipal.

Mr le Maire présente le Compte Financier Unique, répond aux questions puis quitte la salle après avoir procédé à l'élection de M. Guy JACQUEMIN comme président de la séance. Monsieur Guy JACQUEMIN, 1er adjoint, prend ensuite le relai et passe alors au vote.

Le Conseil Municipal, par **3 voix pour** (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA, Mme Maëlle DARMOIS) et **15 absentions** (Mme Christelle SOLARCZYK, M. Guy JACQUEMIN, Mme Marion HUREZ, M. Gérard LEDUC, Mme Rachel LESNES, M. Jean-Marie HAUQUIER, Mme Magali LEGRAND, M. Anthony JACQUEMIN, Mme Danaë BRULANT, M. Vincent LEDUC, Mme Jennifer NOLIN, M. Gérard CAILLEUX, M. Éric WATREMEZ, Mme Nadège COEST, M. Stéphane VERRIPS) approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu :	3 062 609.64 €
Réalisé :	1 775 018.65 €
Reste à réaliser :	566 800,00 €

Recettes

Prévu :	3 062 609.64 €
Réalisé :	1 338 278.79 €
Reste à réaliser :	260 273,00 €

Fonctionnement**Dépenses**

Prévu :	2 009 658.89 €
Réalisé :	976 794.16 €

Recettes

Prévu :	2 009 658.89 €
Réalisé :	1 987 299.86 €

Résultats à la clôture de l'exercice

Investissement :	-436 739.86 €
Fonctionnement :	1 010 505.70 €
Résultat global :	573 765.84 €

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	258 243,81 €
- un excédent reporté de :	752 261,89 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 010 505,70 €
- un déficit d'investissement de :	436 739.86 €
- un déficit des restes à réaliser de :	306 527.00 €
Soit un besoin de financement de :	743 266.86 €

Par **16 voix pour** et **3 abstentions** (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA, Mme Maëlle DARMOIS), le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT :	1 010 505,70 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	743 266.86 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	267 238,84 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT :	436 739.86 €

4. ALSH ETE 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame Marion HUREZ, adjointe chargée des centres de loisirs. Celle-ci informe le conseil que le prochain centre se déroulera du 6 au 31 juillet. Elle expose ensuite le bilan du recrutement effectué avec la directrice du centre (agent communal) : 20 candidatures ont été examinées. Elle souligne qu'un nouvel organisme de formation BAFA de Cambrai propose des tarifs inférieurs à la moyenne et a favorisé cet afflux de candidats.

L'effectif sera composé d'un directeur (agent communal), d'un directeur adjoint dont la rémunération sera celle d'un animateur principal de 2ème classe à temps complet au 5ème échelon de l'échelle C2 et d'animateurs diplômés et stagiaires dont leurs rémunérations seront celles d'un adjoint d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1.

Le besoin prévisionnel pour le prochain centre aéré est de 6 animateurs et 3 stagiaires (obligation de respecter un quota de 30 % de stagiaires). Il sera ajusté en fonction du nombre d'inscription définitif et précise que les candidats non retenus pour cet été seront prioritaires pour les prochaines sessions, selon leurs disponibilités

Enfin Madame HUREZ Marion, adjointe chargée des centres de loisirs, informe le Conseil que les tarifs du centre de loisirs sont actuellement en cours de révision.

Adopté à l'unanimité.

5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le Maire propose le maintien des taux de l'année précédente, à savoir :

TFPB : 37.67 %

TFPNB : 55.42 %

THRS : 12.57 %

Adopté à l'unanimité.

6. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2026

Afin de garantir la transparence et l'équité des scrutins, Monsieur le Maire précise que les subventions seront adoptées par association et non de façon globale. Il demande que lors de chaque vote, les élus membres ou ayant un conjoint membre du bureau de l'association concernée quittent la salle lors du vote.

A- Associations sportives :

a. Tennis de Table Hilairien

Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 1 500 euros

Adopté à l'unanimité des présents (Messieurs Gérard CAILLEUX et Gérard LEDUC sont sortis)

b. Football Club Hilairien

Proposition de porter la subvention de 1 200 euros à 2 500 € compte tenu de la création d'une équipe jeune et d'une équipe sénior pour revenir à la subvention historique.

Adopté à l'unanimité des présents (Madame Marion HUREZ est sortie)

c. Fitness Hilairien

Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 450 euros.

Adopté par 16 voix pour et 2 contre (M. Augusto DA COSTA et Mme Maëlle DARMOIS), (Madame Carole MORELLE est sortie).

d. Temps Danse

Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 1 100 euros

Adopté à l'unanimité.

B- Associations Institutionnelles

a. Anciens combattants d'Afrique du Nord (AFN)

Proposition de porter la subvention à 400 euros pour tenir compte de l'intégration de l'ancienne subvention des anciens combattants qui devait être ajoutée à celle des AFN, ce qui n'a jamais été fait.

M. Augusto DA COSTA fait remarquer que la trésorerie de l'association est importante. M. le Maire indique qu'elle diminue d'année en année.

Adopté par 16 voix pour et 3 contre (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA et Mme Maëlle DARMOIS).

M. Guy Jacquemin fait remarquer à Monsieur Augusto DA COSTA qu'il vote contre cette augmentation alors qu'il était porte drapeau et qu'il devrait respecter un certain devoir de mémoire.

b. Club des Loisirs

Proposition de porter la subvention à 500 euros pour tenir compte de la baisse de subvention injuste faite il y a quelques années. Cette baisse était liée aux mauvaises relations entre l'ancien Maire et l'ancien président de l'association.

Adopté à l'unanimité

- c. **Clé de Sol**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 2 300 euros. Monsieur le Maire rappelle que la clé de sol est toujours présente gratuitement à chaque manifestation.

Adopté à l'unanimité.

- d. **Sport citoyen**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 100 euros.

Adopté à l'unanimité des présents (Monsieur Guy Jacquemin est sorti).

- e. **Coopérative scolaire des écoles maternelles et élémentaires**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 620 euros pour chacune des écoles.

Adopté à l'unanimité.

- f. **Association des Parents d'élèves**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 600 euros.

Adopté à l'unanimité.

- g. **Atelier Hortensias**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 70 euros.

Adopté à l'unanimité.

C- Autres associations

- a. **Black Leathers**
Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 250 euros.

Adopté à l'unanimité.

- b. **Comité des fêtes**
Proposition de réduire la subvention à 300 euros pour rester cohérent avec les autres associations. Le comité des fêtes devrait changer de nom d'ici septembre.

Adopté à l'unanimité, (Mme Carole MORELLE est sortie).

- c. **Les amis réunis**
Proposition de porter la subvention à 200 euros compte tenu de la baisse injuste de la subvention l'an dernier. Les amis Réunis reprendront les lâcher de pigeons lors des prochaines manifestations communales.

Adopté à l'unanimité.

- d. **L'Hilairienne**
Proposition de porter la subvention à 250 euros pour rester cohérent entre les 2 sociétés de chasse.

Adopté par 16 voix pour, 3 contre (Mme Carole MORELLE. M. Augusto DA COSTA et Mme Maëlle DARMOIS).

- e. **Les Amis Chasseurs**
Proposition de maintenir la subvention à 250 euros.

Adopté à l'unanimité des présents (Messieurs Guy Jacquemin et Anthony Jacquemin sont sortis).

- f. **Les Z 'Amis du Square**
Proposition de maintenir la subvention à 300.

Adopté à l'unanimité.

g. Voyage scolaire

Proposition de porter la subvention à 5 000 euros. Le voyage scolaire aura lieu maintenant une année sur deux et concernera les classes de CM1 et CM2.

Adopté à l'unanimité.

h. Réserve

Proposition de constituer une réserve de 2 690 euros pour prévoir la création d'éventuelles nouvelles associations et porter le montant des subventions 2026 à 20 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

Enfin, Monsieur le Maire indique que les modalités d'octroi des subventions seront revues à partir de l'année prochaine. Conformément aux règles applicables, les subventions aux associations seront accordées, sur présentation d'un dossier par les associations, pour aider à financer soit le fonctionnement de l'association, soit un projet d'investissement. Une demande de subvention pourra également être déposée pour aider à financer un évènement exceptionnel proposé par une association.

7. CRÉATION EMPLOIS NON PERMANENT

Monsieur le Maire informe le conseil que de nombreux impacts vont affecter la masse salariale de la commune en 2026.

- **Espaces verts** : Suite à un départ en retraite prévu en juillet, Monsieur le Maire envisage une nouvelle organisation pour maintenir l'efficacité du service. Il sera prochainement proposé la transformation d'un emploi à temps partiel en temps plein. Il propose la création de deux emplois saisonniers de cinq mois au plus, qui seront créés pour pallier l'accroissement saisonnier d'activité et la prise de congé des salariés titulaires. Il propose également la création d'un emploi en CDD à temps plein pour remplacer le départ en retraite.
- **Scolaire et Périscolaire et nettoyage des locaux** : Monsieur le Maire réfléchit aux modalités d'entretien quotidien de la salle de sports et propose d'envisager la création d'un poste en CDD.
- **Secrétariat de Mairie** : Marie-Hélène POPIEUL prendra sa retraite en décembre. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour assurer son remplacement.

La création de 2 postes en CDD saisonniers et 2 postes CDD surcroît d'activité est adopté à l'unanimité

8. BUDGET PRIMITIF 2026

Introduction de Monsieur Le Maire avant de présenter le budget :

Mr le Maire définit les propositions du budget primitif par chapitre. Il précise qu'il y a intégré en particulier le surcoût des dépenses de fonctionnement liées à la salle de sport (chauffage et assurance), l'augmentation du budget des fournitures scolaires pour une école 100 % gratuite, un budget pour des produits de traitement autorisés pour les espaces verts y compris le cimetière et l'augmentation des frais de personnel compte tenu des mouvements prévus.

Le budget s'arrête comme suit :

Investissement

Dépenses 1 424 041.70 €
Recettes : 1 424 041.70 €

Fonctionnement

Dépenses 1 522 644,84 €
Recettes : 1 522 644,84 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 1 424 041,70 € (dont 566 800 € de RAR)
Recettes : 1 424 041,70 € (dont 260 273 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 522 644,84 €
Recettes : 1 522 644,84€

Adopté par **13 voix pour, 3 contres** (Mme Carole MORELLE, M. Augusto DA COSTA ; Mme Maëlle DARMOIS) et **3 abstentions** (Mr Éric WATREMEZ, Mme Nadège COEST, M. Stéphane VERRIPS).

9. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire en tout ou partie et pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- pour procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget :

* pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget,

* pour procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours,

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;

- En défense devant toutes juridiction, y compris en appel et en cassation ;

- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

10. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ;

Monsieur le Maire désigne Monsieur Anthony JACQUEMIN en tant que « correspondant Défense » de la commune.

Ses missions principales seront les suivantes :

- Intermédiaire institutionnel : Assurer le lien direct entre les autorités de la Défense et la municipalité.
- Devoir de mémoire : Monsieur Anthony JACQUEMIN officiera également en tant que porte-drapeau lors des cérémonies commémoratives.
- Sensibilisation : Relayer les informations concernant la réserve militaire, le service national universel (SNU) et le parcours de citoyenneté auprès des administrés.

11. CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG59 POLE SANTE AU TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE ;

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune au service de prévention du pôle santé au travail du CDG59. Il indique que les salariés de la commune ne passent jamais de visite auprès de Médecin du Travail, pourtant obligatoire. Certains agents n'ont pas bénéficié d'une visite médicale depuis plus de 15 ans.

Cette adhésion nous permettra de remplir nos obligations en matière de santé et de sécurité au travail et de protéger la santé de nos agents, notamment à travers :

- Le suivi médical des agents.
- L'accès à des conseillers en prévention et à des ergonomes.
- L'accompagnement dans l'évaluation des risques professionnels.

Adopté à l'unanimité.

12. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN IMMOBILIER SIS RUELLÉ CLEMENCEAU ;

Monsieur le Maire expose qu'en 1952, le conseil municipal de l'époque avait autorisé le propriétaire d'une maison située Rue Clémenceau à construire un garage sur le domaine public.

Cette situation a été régularisée en 2022, par le conseil municipal précédent, avec la cession du terrain correspondant pour la somme de 1 euro.

Il est maintenant nécessaire de déclasser ce bien du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé.

Cette formalité est obligatoire pour permettre la régularisation de la vente entre particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prononce son déclassement du domaine public communal.
- Décide de son intégration dans le domaine privé.
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la gestion ou à la cession de ce bien.

Adopté à l'unanimité.

13. CONSULTATION SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVÉS DE PARIS-ROUBAIX ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de classement des secteurs pavés empruntés par la course cycliste « Paris-Roubaix ».

Cette démarche de classement, qui concerne le territoire de Saint-Hilaire-lez-Cambrai et des communes traversées par cette course, a pour objectif de préserver l'identité et l'authenticité de ce patrimoine routier exceptionnel. En protégeant « l'âme des pavés », la commune s'assure que ces secteurs ne seront pas dénaturés ou recouverts, garantissant ainsi la pérennité de la course et du patrimoine historique local.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de classement des secteurs pavés situés sur le territoire communal.

Adopté à l'unanimité.

14. TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL ;

Monsieur le maire procède publiquement au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées à siéger en qualité de jurés d'assises pour l'année 2025. Les personnes tirées au sort seront avisées personnellement :

- **Monsieur CLAUSTRE Denis**
- **Monsieur PAVAUX Gaëtan**
- **Madame NOLIN Jennifer**

15. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Éric WATREMEZ, conseiller de l'opposition, signale de nombreuses incivilités et dégradations sur le site du Mille Club. Il indique que certains propriétaires de chiens utilisent cet espace comme lieu de promenade de leurs chiens entraînant des déjections, ce qui nuit à la propreté et à l'hygiène du site.

⇒ Monsieur le Maire précise que cette situation perdure depuis très longtemps et que rien n'a été mis en place de façon efficace. Il indique être en poste depuis 1 mois seulement et qu'il faut lui laisser un peu de temps. Il précise s'être toutefois emparé de ce sujet et qu'une étude va être lancée prochainement pour l'installation d'un système de vidéoprotection efficace.

Suite à la parution d'un article sur une page Facebook qui porte atteinte à l'honorabilité des élus de la majorité, Monsieur le Maire souhaite rappeler le calcul lié aux indemnités de fonction des élus locaux. Il remet ainsi un document chiffré à l'ensemble du conseil.

En résumé, les indemnités des élus locaux sont composées d'une part d'une enveloppe indemnitaire globale qui ne peut être dépassée et d'autre part de limites en euros pour le Maire et les Adjoints. Ces limites s'appliquent à toutes les communes de France ayant la même taille.

A titre d'exemple, il indique que l'évolution de l'enveloppe indemnitaire globale depuis 2014 à Saint Hilaire est la suivante :

	Indemnités maximales brutes annuelles 2014	Indemnités maximales brutes annuelles 2025
Maire	19 615,56 €	25 252,37 €
Adjoints	37 634,40 €	48 833,05 €
Total	57 249,96 €	74 085,42 €

Soit une augmentation de 16 835,46 euros (+29,41%) sur 11 ans. Cette variation correspond à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires durant la même période.

Il précise que la loi du 22 décembre 2025 a amélioré le statut des élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants. Cette loi intègre également une revalorisation de l'enveloppe indemnitaire globale et améliore la répartition entre les élus bénéficiaires d'une délégation.

Au 1^{er} janvier 2026, l'enveloppe indemnitaire globale a été fixée par la loi à 80 204,52 €,

Il ajoute que cette augmentation est partiellement compensée par une augmentation de la Dotation Particulière Elus Locaux, variable par commune. Pour Saint Hilaire, elle passe de 293 € pour l'année 2025 à 4 188 € pour l'année 2026.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que lors de son élection en mars 2026, les limites suivantes étaient applicables et ont été appliquées :

	Indemnités maximales brutes annuelles	Indemnités annuelles brutes votées
Maire	27 474,72 €	26 966,64 €
Adjoints	52 729,80 €	41 394,72 €
Conseillers délégués		11 838,24 €
Total	80 204,52 €	80 199,60 €

Il précise que les indemnités versées aux élus locaux sont la contrepartie d'un investissement important dans leurs missions et que la responsabilité civile et pénale du Maire est engagée durant tout son mandat.

Il rappelle qu'il ne s'était pas engagé durant la campagne à réduire le montant de ces indemnités mais à en reverser une partie (Maire et Adjoints) au budget communal pour financer partiellement les vacances de neige des enfants et renforcer l'aide aux personnes les plus fragiles comme le faisait l'ancienne équipe depuis 2014 et qu'il le ferait.

Monsieur le Maire met ensuite en garde les administrateurs de pages Facebook, qui tiendraient de nouveau des allégations diffamantes ou mensongères, sur le fait que la prochaine fois il portera plainte.

La séance est levée à 22h30.